Image not found or type unknown

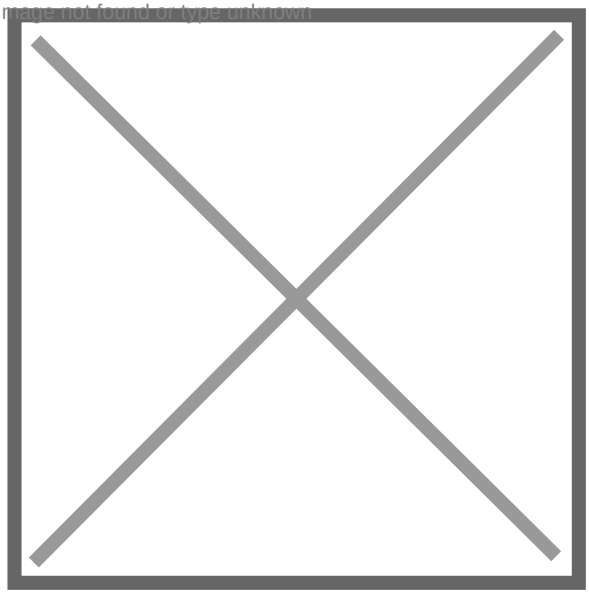

Assedic retards de paiement à répétition

Par **véronique Houbiaroff**, le **11/08/2008** à **21:33**

Madame, Monsieur,
J'ai perdu un de mes emplois en Octobre 2007, et j'ai signé un CRP depuis Juin je suis au régime général, or à aucun moment l'Assedic n'a rempli ses engagements relativement aux dates de paiement. Soit les justificatifs sont égarés et il faut alors en fournir à nouveau, soit ils sont envoyés à un centre de traitement et l'attente peut s'élever à quinze jours. Mes mails contrairement à ce qui stipulé sur leur site restent sans réponse, et les employés de la "plate-forme" incapables de fournir la moindre information.Existe-t'il un moyen d'agir pour contraindre l'Assedic à remplir ses obligations ? L'usager a-t-il un recours possible contre cet organisme fantôme retranché derrière son 3949 qui ne répond pas ou si peu ?

Par **Tisuisse**, le **11/08/2008** à **23:06**

Ben oui : le tribunal administratif mais c'est très long et très coûteux.

Par **véronique Houbiaroff**, le **11/08/2008** à **23:18**

Merci pour la réponse Tisuisse, alors il ne reste qu'à attendre et payer les agios...

Par **JamesEraser**, le **12/08/2008** à **09:40**

Déplacez vous au centre de l'ASSEDIC et demandez un entretien avec le responsable. De préférence à l'accueil, lorsqu'il y a du monde et en haussant "légèrement" le ton mais tout en restant "très respectueuse".

Une fois le contact établi :
Signalez l'incompétence manifeste des agents de "son" service.
Mettez le en demeure de rectifier le tir.
Menacez le de TribAdm + presse et tutti quanti. Gros bluff quoi !

Beaucoup de monde utilise cette méthode quelque peu "triviale" mais bon, il y a parfois du résultat. Cela aura le mérite de vous faire du bien.
Experatooment

Par **véronique Houbiaroff**, le **12/08/2008** à **09:49**

Merci pour votre réponse, je vais de ce pas à mon agence...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés